

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2020

DL-20200924-005

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la république à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Annie GRIMAUD	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Marion MÉLIS, 8 ^e Adjoint		X	Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	
Florence SAUBATTE	Tanguy NAZARET
Sonia FAVIÈRE	
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Marie Chantal JOLIVET	Patricia DRAI

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
	93 %	29	24	27



ENVIRONNEMENT

Présentation du rapport de gestion 2019 de la SPL SEGAPAL – Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont

La Commune de Miribel est actionnaire de la SPL « Gestion des Espaces Publics du Rhône Amont ». À ce titre, elle est représentée à l'assemblée spéciale.

En application de l'article L 1524-5 – alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nathalie DESCOURS, conseillère municipale, représentant la Commune auprès de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de la SPL, présente au conseil municipal le rapport de gestion 2019 de cet organisme.

Il convient pour le Maire d'inviter le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de cette présentation.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 24 septembre 2020

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

